



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du mardi 11 décembre 2012 à 19 heures.

L'an deux mille douze le 11 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 05 décembre, sous la présidence de Monsieur Denis BALDÈS, Maire de BLAYE.

Etaient présents :

Monsieur BALDÈS, Maire,
M. RIMARK, Mme BAUDÈRE, M. CARREAU, Mme SARRAUTE, M. WINTERSHEIM, Mme MERCHADOU,
M. LORIAUD, Mme LE TORRIELLE, Adjoint Mme NEBOIT, M. CUARTERO, Mme FLORENTIN,
Ms GRELLIER, VERDIER, Mme DELMAS SAINT-HILAIRE, M.ÉLIAS, Mme BERTET, Mme DUBOURG,
Ms RENAUD, GÉDON, LIMINIANA, LACOSTE, Mme BERGEON, M. GARAUDY, Conseillers Municipaux.

Etaient excusé(es) et représenté(es) par pouvoir :

Mme CASTETS à Mme MERCHADOU

Etai(en)t absent(es) : M. LAMARCHE, M. GRENIER.

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. FLORENTIN, est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire procède à l'appel et constate que le quorum est atteint, lit l'ordre du jour, puis demande si le conseil adopte le compte rendu du 30 octobre 2012.

V.LIMINIANA : je souhaiterais avoir une précision sur la réponse faite par M. RIMARK concernant le montant de la subvention du Centre National du cinéma, en page 14, est –ce bien 100 000 et 400 000 € ? Car moi j'avais noté 600 000 €.

F.RIMARK : c'est bien ça. Les 600 000 € ont été repris par quelqu'un dans l'assemblée, je ne sais pas qui et c'est faux.

M. le Maire propose de passer au vote.

Ont voté contre : V. LIMINIANA, C. BERGEON et G. GARAUDY.

V. LIMINIANA : j'ai dit que je voterai contre à chaque fois que je serai traité de menteur.

Le compte rendu du Conseil Municipal est adopté à la majorité.



Objet : Informations sur les décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

12.163 - passation d'un marché public pour la fourniture et la livraison de ralentisseurs type coussins berlinois.
12.164 - nomination d'un avocat dans le recours déposé contre le permis de construire du cinéma par M. MILH.
12.165 - passation d'un avenant n° 1 au marché public de prestations intellectuelles relatif à la révision du Plan d'Occupation des Sols en vue de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.
12.166 - contrat de location de matériel avec la société C.A.L.
12.167 - modificative décision n° 12-140 (loyer CIO).
V.LIMIANA : pourrions-nous connaître le montant du loyer actuel ?

M. le Maire : on vous transmettra l'information.

12.168 - mise à disposition du Couvent des Minimes au profit de la Chorale Jaufred Rudel.
12.169 - mise à disposition du Couvent des Minimes, de la salle de la Poudrière, du local "chez Mona" et l'ancien local de "Musique en Citadelle" au profit de l'association Préface.
12.170 - signature d'une convention pour une animation à la Bibliothèque avec l'association PREFACE.
12.171 - signature d'une convention pour une animation à la Bibliothèque avec La compagnie la Virgule.
12.172 - signature d'un contrat de cession de droit d'un spectacle pour une animation pour la foire Ste Catherine.
12.173 - cotisation annuelle avec l'IDDAC.
12.174 - contrat de vente de gaz (local ancien tribunal d'instance).
12.175 - mise à disposition du Couvent des Minimes au profit de l'ADAPEI.
12.176 - mise à disposition d'un logement au profit de Madame DOS SANTOS.
12.177 - passation d'un avenant n° 5 pour la maintenance des installations de chauffage.
12.178 - marché de prestation de services – Assurance « Dommage aux biens » avenant n°7.

M. LIMINIANA informe l'assemblée qu'il enregistre la séance.

1 – DECISION MODIFICATIVE N° 5 –BUDGET PRINCIPAL M14 -

Rapporteur : F. RIMARK

Il est demandé au conseil municipal d'apporter les ajustements suivants au budget principal M14 :

| Désignation | Dépenses réelles | Recettes réelles |
|---|------------------|------------------|
| FONCTIONNEMENT | | |
| D 6574 /025 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé | -700,00 | |
| D 6748/523 : Autres subventions exceptionnelles | 700,00 | |
| Total Section de fonctionnement | 0,00 | 0,00 |
| Désignation | Dépenses réelles | Recettes réelles |
| INVESTISSEMENT | | |
| D-2031 sta1 412 : Frais d'étude | -5 000,00 | |
| D-2138 sta1 412 : Autres constructions | 5 000,00 | |
| D-238-324 : Avance versée sur commandes d'immobilisations corporelles | 10 321,00 | |
| R-238-324 : Avance versée sur commandes d'immobilisations corporelles | | 10 321,00 |
| Total Section d'investissement | 10 321,00 | 10 321,00 |

Cette proposition a reçu un avis favorable de la commission n°1 (Finances –Personnel-Administration Générale) réunie le 04 décembre 2012.

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte à l'unanimité.

2 – INFORMATION SUR LES DEPENSES IMPREVUES D'EXPLOITATION DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L2322-2 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES – VIREMENT DE COMPTE A COMPTE DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT.

Rapporteur : F. RIMARK

Conformément à l'article L .2322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le crédit pour les dépenses imprévues est employé par le Maire. Ce crédit ne peut être employé que pour faire face à des dépenses en vue desquelles aucune dotation n'est inscrite au budget. A la première séance qui suit l'ordonnancement de chaque dépense, le Maire rend compte au conseil municipal, avec pièces justificatives à l'appui, de l'emploi de ces crédits, soit en l'espèce :

| | |
|--|----------------|
| ▪ 022 - dépenses imprévues d'exploitation | : - 1 000.00 € |
| ▪ 6061 – fournitures non stockables (énergie, eau) | : + 1 000.00 € |

Le virement des dépenses imprévues d'exploitation est nécessaire pour abonder le compte 6061 dans le cadre du mandatement des dépenses d'énergie.

Cette information est passée en commission n° 1 (Finances – Personnel – Administration Générale) le 04 décembre 2012.

3 – LOGEMENT DE FONCTION – DESAFFECTATION-

Rapporteur : P.MERCHADOU

La ville de Blaye possède des logements de fonction dans diverses écoles qu'elle mettait à disposition d'instituteurs notamment à l'école Pierre MALBETEAU.

Le dernier logement, n°1 sis 18, rue du docteur Gélineau (cadastré AK 366) type T4, actuellement inoccupé, a fait l'objet d'une demande d'acquisition.

La ville a saisi, le 23 octobre 2012, l'Inspection Académique pour avoir l'autorisation de désaffecter ce logement de fonction.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la désaffectation du bâtiment situé 18, rue du docteur Gélineau section AK n°366 en vue de sa vente.

La commission n° 6 (Equipement – Patrimoine – Voirie – Assainissement - Cadre / Qualité de vie - le Handicap) s'est réunie le 7 décembre 2012 et a émis un avis favorable.

V. LIMINIANA : je maintiens la même position que j'ai déjà prise sur les précédents dossiers et je voterai contre.

M. le Maire : nous n'avons pas vocation à maintenir un parc logement ou à être bailleur.

Nous maintenons notre orientation de diminution de notre surface patrimoniale afin de baisser nos coûts d'entretien et de fonctionnement.

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte à la majorité.

Ont voté contre : V. LIMINIANA, C. BERGEON.
Se sont abstenus : G. GARAUDY, G. LACOSTE.

4 – CESSION D'UN LOGEMENT A SAINTE –LUCE

Rapporteur : F. RIMARK

La ville de Blaye est propriétaire de logements de fonction de type T4 sur la parcelle AK 366. Actuellement ce logement est vide de tout occupant.

Une demande d'achat nous a été proposée par Mme THIBAUT Marilyn, à Saint Médard en Jalles.

Par délibération du 11 décembre 2012, la ville de Blaye a procédé à la désaffectation du logement en vue de sa vente.

L'avis de la Direction Générale des Finances Publiques a été sollicité le 23 octobre 2012, conformément à la loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001.

La commission n° 1 (Finances – Personnel – Administration Générale) réunie le 4 décembre 2012 a émis un avis favorable.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- D'autoriser la vente de ce bâtiment pour un prix total de 70 000€ (frais d'acte à la charge de l'acquéreur),
- D'autoriser M. le Maire ou M. le 1^{er} Adjoint, à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que tous les documents y afférents y compris le document d'arpentage.

La recette correspondante sera imputée à l'article 775 du budget communal.

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte à la majorité.

Ont voté contre : V.LIMINIANA, C.BERGEON.

Se sont abstenus : G.GARAUDY, G.LACOSTE

5 – MAINTIEN D'UNE OFFRE CINEMATOGRAPHIQUE – SIGNATURE DE LA CONVENTION

Rapporteur : F. RIMARK

Par délibération du 21 février 2008, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention avec l'association « Cinémas des Hauts de Gironde » afin de maintenir l'offre cinématographique à Blaye.

Par délibération du 3 juin 2008, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer un avenant ayant pour objet la possibilité de verser un acompte sur la subvention annuelle ainsi que d'indiquer un terme à la convention.

Le 5 mars 2013, la convention arrive à échéance. Néanmoins, à cette date la construction du nouveau cinéma ne sera pas achevée.

Il est donc nécessaire de signer avec cette association une nouvelle convention permettant d'assurer la continuité de l'exploitation du cinéma du Monteil.

La durée de cette convention est de 9 mois et demi, ce qui porte son terme à mi décembre 2013, date prévisionnelle d'ouverture du nouvel équipement.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec l'association « Cinémas des Hauts de Gironde ».

Cette proposition a reçu un avis favorable de la commission n° 1 (Finances – Personnel – Administration Générale) réunie 4 décembre 2012.

V.LIMINIANA : nous sommes tout à fait favorables à ce qu'il continue.

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte à l'unanimité.

6 – DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – (D.E.T.R.) – BATIMENTS SCOLAIRES ET EQUIPEMENT SCOLAIRE EN TIC.

Rapporteur : F. RIMARK

Les Articles L. 2334-32 à L. 2334-39 et nouveaux articles R. 2334-19 à R.2334-35 du Code Général des Collectivités Territoriales déterminent les modalités d'attribution de la Dotation d'Equipelement des Territoires Ruraux (D. E. T. R.).

Pour le département de la Gironde, les modalités (opérations subventionnables, taux de subvention ...) ont été définies par une circulaire du 05 novembre 2012.

Il est demandé au conseil municipal de solliciter l'attribution de la D. E. T. R. pour les travaux d'investissement dans les domaines suivants et sur la base du plan de financement :

| Dossiers | Montant T.T.C. | Montant H.T. | D. E. T. R. | Autre financement | Participation de la ville |
|--|--------------------|--------------------|--------------------|-------------------|---------------------------|
| Travaux concernant les bâtiments scolaires publics 1^{er} degré | | | | | |
| Cuisine centrale groupe scolaire Ste Luce - menuiserie | 7 001,09 € | 5 853,75 € | 2 048,81 € | - | 4 952,28 € |
| Ecole primaire Malbeteau - menuiserie | 8 525,62 € | 7 128,45 € | 2 494,96 € | - | 6 030,66 € |
| Ecole maternelle Gosperrin - menuiserie | 6 611,31 € | 5 527,85 € | 1 934,75 € | - | 4 676,56 € |
| Ecole primaire Vallaëys - menuiserie | 12 145,98 € | 10 155,50 € | 3 554,43 € | - | 8 591,55 € |
| Total général | 34 284,00 € | 28 665,55 € | 10 032,95 € | - | 24 251,05 € |
| Dossiers | Montant T.T.C. | Montant H.T. | D. E. T. R. | Autre financement | Participation de la ville |
| EQUIPEMENT EN T.I.C. - ECOLES ELEMETAIRES | | | | | |
| Ecole primaire André Vallaëys | 6 324,06 € | 5 287,68 € | 1 850,69 € | - | 4 473,37 € |
| Ecole primaire Pierre Malbeteau | 3 162,03 € | 2 643,84 € | 925,44 € | - | 2 236,59 € |
| Total général | 9 486,09 € | 7 931,52 € | 2 776,13 € | - | 6 709,96 € |

La commission n°1 (Finances-Personnel –Administration Générale) s'est réunie le 04 décembre 2012 et a émis un avis favorable.

F. RIMARK : il y a une nouveauté, le montant de la subvention sollicitée ne doit pas être inférieur à 1 500 €.

V.LIMINIANA : parmi les nouveautés, avons-nous l'assurance que la subvention sera attribuée ?

F.RIMARK : non.

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte à l'unanimité

7 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – RESTAURANTS DU CŒUR

Rapporteur : B. SARRAUTE

La municipalité apporte son concours à la vie associative locale notamment par le biais de subventions.

L'association « Les Restaurants du Cœur » organise, comme l'année précédente, un repas solidaire le dimanche 06 janvier 2013. Cette action intervient dans le cadre de la campagne d'hiver qui sera l'occasion de moments de partage et de rencontre avec les familles et les bénévoles.

L'association « Les Restaurants du Cœur » estime le nombre de participants à 250.

Il est donc proposé au conseil municipal d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 700 €. La commission n° 4 (Education, Santé, Solidarité et Logement) réunie le 3 décembre 2012 et la commission « Finances-Personnel et Administration Générale » réunie le 04 décembre 2012, ont émis un avis favorable.

Les crédits de ces subventions sont inscrits à l'article 6748 du budget communal.

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte à l'unanimité.

8 – AMENAGEMENT DE SECURITE DE ROUTES DEPARTEMENTALES – CONVENTIONS AVE LE CONSEIL GENERAL

Rapporteur : P. MERCHADOU

Dans le cadre de l'aménagement de la voirie située en agglomération dans l'objectif de sécuriser les personnes et les biens, la ville de Blaye souhaite réaliser des plateaux surélevés.

Ces dispositifs seront installés sur les routes départementales n° 937 (avenue Haussmann) et 22 (rue des Maçons).

S'agissant de voiries départementales, la ville de Blaye a demandé l'autorisation au Conseil Général de la Gironde qui a répondu favorablement.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes avec le Conseil Général.

La commission n° 6 (Equipement, Patrimoine, Voirie, Assainissement, Cadre / Qualité de Vie, le Handicap) doit se réunir le 7 décembre 2012 et a émis un avis favorable.

M. le Maire : le propriétaire de la maison face au virage a vu 37 véhicules dans son mur. Il y a plus de vingt ans que cette personne attend un aménagement.

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte à l'unanimité.

9 – MOTION POUR DES VOIES DE COMMUNICATION ROUTIERES – FERROVIAIRES ET FLUVIALES

Rapporteur : X. LORIAUD

Une Gironde Polycentrique des villes, des bourgs et des villages autour de la métropole nécessitera la réalisation d'infrastructures de transport permettant de relier les différents territoires au sein de notre département.

Dans ce cadre là, le franchissement de l'estuaire de la Gironde sera une des clés de l'aménagement du territoire favorisant l'équilibre des deux rives de la Gironde.

Depuis plus de quarante années, pour diverses raisons, les projets de pont enjambant l'estuaire de la Gironde se sont succédés sans jamais se concrétiser.

La saturation du pont d'Aquitaine, le désenclavement indispensable du Blayais et du Médoc, le développement économique et touristique, les déplacements journaliers domicile-travail plaident en faveur d'un franchissement qui devra être inscrit comme projet structurant dans l'inter SCOT Girondin en cours et dans le SCOT de la Haute Gironde à venir.

Il constituera une infrastructure stratégiquement indispensable au développement de l'arc atlantique de la Gironde.

Ce franchissement de l'Estuaire pourrait être multimodal.

La ville de Blaye, chef lieu d'arrondissement, avec l'ensemble de son bassin de vie a vitalement besoin d'une réelle irrigation en matière de voies de communication routière, ferroviaire et fluviale.

X.LORIAUD : ce sujet a été évoqué et s'inscrit dans la continuité du débat à Civrac de Blaye sur l'inter Scot girondin mené par le Conseil Général et l'Etat. La Gironde doit être polycentrique, elle ne peut pas se résumer à la CUB et un désert autour. Ce projet doit aussi s'inscrire dans le Scot de la Haute Gironde où l'on devra débattre des enjeux et des infrastructures.

M. le Maire : Les élus bordelais qui défendent ce franchissement nous conseillent de clamer sur la place publique ce besoin de franchissement.

Les opposants font plus de bruit que ceux qui sont pour. Nous avons été fortement chahutés en 2006 pour ce franchissement. Nous sommes conscients des difficultés et du temps que cela va prendre ainsi que du coût.

C.BERGEON : le sujet n'est pas nouveau, ce soir cette motion nous arrive en continuité de la réunion à Civrac et Gilles SAVARY vous a posé la question : voulez-vous un pont ? Dites le clairement ; il faut être très clair ; voulons-nous un pont, où va-t-il se situer ?

Sur Blaye, ce n'est pas possible, de toute façon il se situera entre Saint André et Blaye.

Constat : il faut désenclaver la haute gironde, il faut que les entreprises viennent s'installer donc il faut les infrastructures pour les transporteurs, il faut faciliter la circulation des populations, des commerçants ; c'est un sujet extrêmement sensible, ce soir dire si nous voulons un pont, c'est difficile. Il faut réfléchir sur les nuisances, oui nous voulons travailler sur des solutions de désenclavement.

Nous sommes bloqués par une configuration naturelle. Ce pourquoi la population arrive sur le blayais, c'est pour le bonheur de vivre que l'on nous envie.

Solution fluviale, avec le nouveau bac. Moi la première j'hésite car c'est cher, ce n'est pas une solution pour permettre à des personnes d'aller à Bordeaux. Je suis réservée sur le franchissement par un pont, je crois qu'il va nous diviser. Je pose la question à A. GEDON qui a pris position au moment du grand contournement.

Si nous voulons vivre et travailler il nous faut des solutions.

G. LACOSTE : on parle de principe, je suis d'accord sur le principe du franchissement. J'y suis très favorable, le 15 mars 1981 j'avais réuni 150 personnes à Blaye pour un diner débat sur le franchissement de l'estuaire, les 1^{er} à en avoir parlé sont Philippe et Bernard MADRELLE. Les éléments que j'avais eus sont toujours valables, un franchissement ici c'est un développement de tout un arrière pays ce qui n'est pas possible avec le bac. J'ai des grands doutes sur sa faisabilité mais je voterai pour.

A.GEDON : Monsieur le Maire, Chers Collègues,

Cette motion va nous emmener une fois de plus à perdre du temps et de la salive.

Je suis en effet assez constant sur le sujet et je ne retire rien de ce que j'ai pu dire lors de ma précédente intervention en février dernier. Je ne vois à ce jour pas d'argument qui me permettrait de changer d'opinion.

Ma persistance est plus forte que votre récent « coming out », Denis et Xavier, sur le sujet. Je voudrais rappeler que je suis très à l'aise sur ce dossier car je n'ai aucun pied de vigne à défendre, pas de maison qui pourrait être détruite, de point de vue ou de maison secondaire à protéger, ni ici ni ailleurs. Comme d'autres je me rends sur l'agglomération bordelaise et pas plus tard que ce matin j'ai aussi eu à supporter les bouchons. 1 heure et quart pour arriver à Bordeaux Lac. J'ai affronté des embouteillages comme mes collègues que je rencontrais qui venaient de Dordogne, des Landes ou d'Arcachon. Tous ont eu à subir des bouchons et pourtant ils n'avaient pas d'estuaire à franchir. C'est en effet le lot de toutes les grandes agglomérations françaises.

Je voudrai redire que je ne renie pas mes engagements quand il s'agit de dire et de faire ce que je crois de mieux pour notre ville, là dessus Denis BALDES ne pourra pas me contredire.

Avant d'aller plus loin cette motion mérite une explication de texte. Vous nous parlez de Gironde Polycentrique, ce vocabulaire abscons et technocratique nous rappelle tout simplement que depuis plus de 200 ans que le

département de la Gironde existe il est composé des villes de Arcachon d'un côté, Langon de l'autre, Libourne etc... Et Blaye qui se trouve être à 50 kms d'une grande métropole régionale, même le dimanche. Notre ville est bordée par un fleuve et pas simplement posée au milieu de la campagne, à environ 15 mn de l'autoroute en passant par Etauliers pour remonter vers le Nord et elle est traversée par une voie de chemin de fer. Vous avouerez qu'en matière d'enclavement géographique on connaît pire.

Dans cette motion vous affirmez et assénez des vérités comme de dire que le franchissement de l'estuaire sera une des clés du développement. A quel titre et selon quels critères pouvez-vous dire cela ?

Vous prônez le désenclavement du Médoc et voulez le développement de l'arc atlantique. Je vous rappelle que nous sommes conseillers municipaux de la ville de Blaye et que ces grands dossiers ne sont pas de notre compétence.

Aussi vous ajoutez du multimodal dans la motion vous disant sans aucun doute en écrivant cela : « On va coller du multimodal dans la motion, ça fera joli, GEDON ne nous enquinera pas trop et les écolos de service seront contents ».

Mais nous ne sommes pas dans le monde de Babar qui crée sa ville et dont les habitants font les maisons qu'ils veulent. Quant à Vincent LIMINIANA qui qualifiait le précédent débat de «surréaliste» par manque de financement doit trouver cette motion « hyper surréaliste » car depuis les dernières présidentielles et législatives il y a encore moins de financement dans notre pays.

En prônant le contournement vous signez l'arrêt de mort du projet de TER Blaye St- Mariens et vous faites peu de cas de la proposition du Député sur la ligne Blaye/Bourg sur laquelle il serait intéressant de connaître votre avis.

Avec cette motion vous faites fausse route. Elle sonne comme un aveu d'échec de votre volonté de développement économique et vous recherchez une solution clés en main.

Les recettes sont ailleurs, votre action sur le pôle médecine est très positive et n'oublions pas que nous disposons d'un hôpital qui est encore un argument que j'ai oublié de citer pour dire que nous ne sommes pas les plus enclavés. Continuons à nous battre pour le tourisme et aboutissons, je sais que vous vous y employez, à améliorer ce chenal pourri pour que nous multiplions nos atouts.

Ma préoccupation, qui est une préoccupation de court terme et non pas de savoir ce qui sera fait d'ici 15 ou 20 ans est de pouvoir nous rendre en moins d'une heure sur Bordeaux.

Mobilisons-nous plutôt pour que l'Etat finisse la mise à 2x3 voies de la rocade.

Battons nous pour le TER, et je serai le premier à vous suivre pour demander les financements nécessaires auprès de l'Hôtel de Région. Il faudrait Denis et Xavier que vous retrouviez la motivation qui était la vôtre quand vous occupiez la sous-préfecture pour son maintien. Aussi nous n'avons pas à voter une motion qui nous mette à la botte des élus bordelais que tu désignais dans ton intervention.

Enfin, faire de la politique sans être audacieux cela ne sert pas à grand chose. Si c'est pour ressortir les mêmes projets qui ont justement échoués depuis 40 ans cela ne sert à rien. Proposons des idées nouvelles, dans notre intérêt, du covoiturage avec des contraintes fortes et pourquoi pas des interdictions de circulation matinales pour les camions qui ne font que du Nord Sud.

Enfin, Denis, tu concluais le dernier débat en disant que « le mieux serait de connaître le positionnement des habitants commune par commune ». Que je sache, tu nous présentes cette motion sans que rien de tel n'ait été fait. J'aurais pourtant été curieux de connaître la position de la CCB et de chacun des maires du canton. La seule consultation qu'il y ait eu est celle des législatives qui a donné un score piteux de 2155 électeurs sur 88000 inscrits au candidat dont le programme unique était un franchissement dans le blayais, et sur lequel il a pourtant fait une campagne qui était loin d'être confidentielle.

Voilà je vais m'arrêter là et vous informe que je ne participerai pas au vote de cette motion compte tenu de ce que je viens de développer.

Merci de votre attention.

G .CARREAU : un réseau routier est toujours porteur de nuisances quand il est près de chez soi et on est content lorsqu'il est à proximité des autres. Le franchissement ne gênera pas le développement ferroviaire, rien à voir.

L'aménagement de la 137 est une catastrophe.

Avec la sécurité, cela ralentit la circulation, y compris les transporteurs, dire que le blayais est attractif je ne pense pas, un jour il faudra bien en passer par là. On voit bien que toutes les régions qui ont évolué c'est grâce à un pont. Il y a 20 ans que l'on a raté le coche.

G. LACOSTE : je trouve qu'il y a une ambiguïté sur la présentation de cette motion, je me demande si elle ne cache par quelque chose ; est-ce le grand contournement ou est-ce un franchissement local, je voudrais plus de précision.

M. le Maire : que verriez-vous comme précisions ?

G.LACOSTE : oui au désenclavement, mais le grand contournement Est prend le pas sur le grand contournement Ouest.

V.LIMINIANA : j'ai une remarque sur la forme, il me semble que l'on a reproché au groupe d'opposition d'avoir proposé une motion.

M. le Maire : il y a une grande différence entre celle que vous avez proposée directement en séance du conseil et celle-ci que vous avez reçu, il me semble, en même temps que la convocation il y a déjà une semaine.

V.LIMINIANA : qui va être destinataire de cette motion ?

M. le Maire : elle sera transmis à l'inter-Scot et au département ;

V.LIMINIANA : nous ne pouvons que partager le constat sur les besoins de notre territoire en termes de voies de communication routière, ferroviaire et fluviale comme cela est mentionné dans le titre.

C'est un sujet très ancien et il y a eu plusieurs projets.

Le dernier en date, je l'ai voté quand j'étais conseiller général (je crois d'ailleurs qu'il y avait eu l'unanimité dans l'hémicycle). Je l'ai ensuite défendu devant des salles hostiles en raison notamment de la maladresse d'un Préfet qui a effrayé la population avec ses nombreux fuseaux qui passaient dans leur jardin.

C. DUBOURG : il y avait aussi le problème d'absence d'entrées et de sorties à Blaye.

V.LIMINIANA : je ne vais pas énumérer les raisons d'abandon de l'Etat. Pour le remettre en perspective, au même titre que tout ce qui pourra concourir à améliorer les déplacements dans notre territoire, il existe une autre instance qui vient de se mettre en place c'est dans le Scot et ensuite l'inter Scot départemental.

C'est dans le Scot que doivent figurer tous les besoins de notre territoire pour les années à venir et ils ne seront pris en compte que s'ils passent par ce canal.

Alors, bien évidemment, nous voterons cette motion, même si sa portée est plus que limitée. Car aujourd'hui l'heure n'est plus à la démarche isolée mais au contraire, il faut une démarche collective inscrite dans un document de prospective comme le schéma de cohérence territoriale.

P. MERCHADOU : c'est une idée moderne, mais très ancienne ; Ph. MADRELLE a la connaissance du terrain. Moi je pense toujours en termes d'emploi. La construction génère de l'emploi. Ce n'est pas antinomique avec le train, il faut lutter. Quand le Conseil Général a quadruplé la cadence des bus, au bout de trois mois la fréquentation a augmenté, ça a très bien marché. La 137 est obsolète il faut trouver une solution.

M. FLORENTIN : je vais jouer les écolos de service. Il faut penser aux problèmes environnementaux, problèmes de travaux, je pense que nous ne sommes pas à chercher si c'est moderne mais il faut voir si c'est réalisable, je ne pense pas qu'un pont supplémentaire désenclaverait Blaye.

X.LORIAUD : par rapport à la sémantique et au vocabulaire employé, la motion se veut relativement large, elle affiche un souhait et une ambition. A la question de Guy LACOSTE, je veux répondre que la différence entre le grand contournement et un franchissement, tient au fait qu'il n'y avait aucune entrée et sortie dans le cadre du grand contournement ce qui ne permettait pas un désenclavement du territoire.

Pourquoi un franchissement ? Je veux rappeler que Blaye se situe sur une voie de passage depuis des centaines d'années notamment avec la voie romaine.

Sur un plan Européen, on peut faire le constat géographique que sur toute la façade ouest Européenne, de l'Europe du Nord jusqu'au Portugal, l'Estuaire de la Gironde est le seul grand fleuve qui n'est pas traversé par un pont.

Par ailleurs, il faut noter que les infrastructures en place tel que le Pont d'Aquitaine va vieillir et qu'il faut prévoir une alternative en cas de vieillissement prématuré des infrastructures existantes.

Dans un autre registre, sur un plan géographique la Gironde est « balafée » par l'estuaire d'un point de vue territorial, il ne faut pas s'étonner que les territoires girondins les plus pauvres c'est à dire la Haute Gironde et le Médoc, soient situés de part et d'autre de l'estuaire. Concernant les problèmes de financement, la crise actuelle ne doit pas être un argument pour ne rien faire. Ce type d'équipement pourrait être financé dans le cadre de grands travaux européens. En conclusion ce n'est pas une démarche isolée, c'est une démarche qui doit s'inscrire dans le SCOT et dans l'inter SCOT.

R.M LE TORRIELLEC : ce serait l'amorce d'une réflexion.

M. le Maire : nous nous positionnons vraiment sur le principe d'un franchissement; ce qui nous intéresse c'est de nous positionner et de nous faire entendre; Il ne faut pas se positionner sur le tracé.

Quant à la déclaration de M. GEDON, j'avais fait, en 2006 ou 2007, une déclaration en conseil municipal où je m'opposais au grand contournement mais pour affirmer mon adhésion pour le franchissement de l'Estuaire.

Je rappellerai la position de G. MITTERAND sur le grand contournement « s'ils n'en veulent pas, moi je le veux bien chez moi ».

Sur le référendum, il n'est légalement pas possible ni au niveau de la commune, ni au niveau de la CCB.

Les législatives ce n'est pas un sondage, on vote sur un ensemble de choses portées.

J'informe que notre SCOT devrait être opérationnel pour le 1^{er} janvier 2017.

Il n'y a aucune opposition entre la route et le rail.

Nous pouvons être écologiste et défendre un projet de franchissement pour notre désenclavement.

Je vous félicite pour ce débat je pense que cela sort des clivages politiques.

M. le Maire propose de passer au vote.

M. GEDON ne participe pas.

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte à la majorité.

A voté Contre : A. GRELLIER.

Se sont abstenues: C. BERGEON, S. DELMAS SAINT- HILAIRE, M. FLORENTIN, N. BERTET et E. NEBOIT.

L'ordre du jour étant épuisé La séance est levée à 20 h 40

Ce compte rendu pourra faire l'objet de modifications lors de la prochaine séance.